



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11/07/2020

LE PLEURANT 17 RESTITUÉ À LA VILLE DE DIJON

Le ministère de la Culture se félicite de la restitution à la ville de Dijon et au public au musée des Beaux-Arts de Dijon, samedi 11 juillet 2020, de la statuette dite « Pleurant 17 » provenant du tombeau du duc de Bourgogne Philippe II, dit le Hardi (1342-1404).

Soustraite au domaine public pendant la période révolutionnaire, cette statuette en albâtre ornait, avec une quarantaine d'autres pleurants, le cortège funéraire figuré dans le soubassement du tombeau de Philippe le Hardi, édifié au début du XVe siècle dans la chapelle de la chartreuse de Champmol, nécropole des ducs de Bourgogne, à Dijon.

La réunion de cette statuette à son tombeau d'origine après plus de deux siècles est le résultat de la mobilisation des services du ministère de la Culture afin de revendiquer le droit de propriété de l'État sur des biens culturels du domaine public, détenus sans fondement juridique par des personnes privées.

L'État disposant d'éléments concluants pour revendiquer cette œuvre, le Conseil d'État a confirmé par une décision du 21 juin 2018 l'appartenance du Pleurant 17 au domaine public, inaliénable et imprescriptible.

Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr